

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements...

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

Avis rectificatif Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIAEP DU BOGAGE

Monsieur DIDIER FOURDRAIN, 23 rue de la tour 77110 Lorrez le bogage. Avis divers

COMMUNE DE TRILPORT

Approbation de la révision alléguée n 1 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la révision alléguée n 1 du plan local d'urbanisme de Trilport.

Le dossier de révision alléguée n 1 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Trilport...

VAL BRIARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Avis de participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale

Objet : Le projet de la ZAC à vocation économique Parc Briard Frégy-Bertaux fait l'objet d'une évaluation environnementale

Projet soumis à approbation : La ZAC multistades Parc Briard Frégy-Bertaux, située à Fontenay-Trésigny (77610)

Mise en œuvre de la participation : La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser ce projet

Contenu du dossier : le dossier de création et son étude d'impact, l'avis de la commune de Fontenay-Trésigny, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à l'autorité environnementale

Modalités de la participation du public : Mise à disposition du dossier en version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Une fois approuvées par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Briard

La mise en œuvre du projet nécessitera par ailleurs l'obtention d'un avis favorable au titre de la Loi sur l'Eau.



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST

AVIS D'IMPLANTATION

Il est envisagé une procédure d'implantation d'un débit de tabac sur la commune de SAACY-SUR-MARNE (77730) simultanément

1) APPEL à TRANSFERT (trois mois) Elle se déroulera du mercredi 3 novembre 2021 au jeudi 3 février 2022 à minuit (inclus).

2) APPEL à CANDIDATURE (deux mois) Elle se déroulera du vendredi 3 décembre 2021 au jeudi 3 février 2022 à minuit (inclus).

Le public est invité à prendre connaissance du dossier de concertation en version numérique disponible sur le site internet https://www.ville-cesson.fr

Le dossier ainsi qu'un cahier d'observations est également disponible auprès du Service urbanisme uniquement sur rendez-vous aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- soit à la Mairie de Saacy-sur-Marne (Tel. 01 60 23 60 35) 1 rue des Ecoles 77730 Saacy-sur-Marne

Horaires d'ouverture : lundi de 9h à 10h, mardi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 12h. Fermé le vendredi.

Tout candidat ayant répondu à l'appel à candidature ne pourra être retenu qu'en cas d'échec de la procédure de transfert.

Les dossiers de candidature devront être adressés à la direction régionale des douanes de Paris-Est au plus tard le vendredi 18 février 2022 à minuit, délai de rigueur (cachet de la Poste faisant foi).

Constitution desociété

Création de la sci - atlas77 Siège : 109 AVENUE PASTEUR 77151 COURTRY. Capital : 1000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers.

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1 000 euros

OBJET : L'acquisition, la détention, la gestion ainsi que la cession ou l'apport de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères, constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme et l'objet, par achat, souscription, échange ou autrement.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties et des opérations conformes à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

La définition de la stratégie du groupe, ainsi que la réalisation de prestations gratuites ou payantes de services au profit de toutes entités affiliées ou non, notamment dans les domaines stratégiques, commerciaux, financiers, comptables.

L'exercice de mandats sociaux au sein de toute entité affiliée ou non.

Ainsi que la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Josselin LAPIDUS demeurant 237 rue Marcadet - 75018 PARIS

Immatriculation au R.C.S de MEAUX

Par ASSP en date du 01/06/2021, il a été constituée une SASU dénommée

BGC CORDONNERIE

Siège social : CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR MARKET AVENUE FRIDINGEN 77100 NANTUIL-LES-MEAUX. Capital : 1000 €

Objet social : CORDONNERIE. Président : M BACCI SELAMI demeurant à BIS QUAI SADI CARNOT 77100 MEAUX élu pour une durée de 99 ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SUZY LAP FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1 000 euros

OBJET : L'acquisition, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties et des opérations conformes à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

La définition de la stratégie du groupe, ainsi que la réalisation de prestations gratuites ou payantes de services au profit de toutes entités affiliées ou non, notamment dans les domaines stratégiques, commerciaux, financiers, comptables.

L'exercice de mandats sociaux au sein de toute entité affiliée ou non.

Ainsi que la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Josselin LAPIDUS demeurant 237 rue Marcadet - 75018 PARIS

Immatriculation au R.C.S de MEAUX

STT DRIVE TRANSPORT

SAS au capital de 300 € Siège social : 2 Bis Rue Lavoisier 77270 VILLEPARISIS

Modification au RCS de MEAUX 839051258

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Voiture de transport avec Chauffeur à compter du 01/05/2021. Modification au RCS de MEAUX.

Divers société

La reproduction de nos petites annonces est interdite

COMMUNE DE TRILPORT

Approbation de la modification simplifiée n 2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 30 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n 2 du plan local d'urbanisme de Trilport.

Le dossier de modification simplifiée n 2 du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Trilport aux jours et heures habituels d'ouverture.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE ISLES-LES-VILLENY

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 19 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune d'Isles-Villenoy a précisé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Isles-les-Villenoy à partir du 2 novembre 2021 au 3 décembre 2021 inclus.

Cette modification simplifiée a pour objet de simplifier certaines règles en zone UA pour favoriser l'aménagement et les futurs projets architecturaux en centre ancien du bourg.

Les pièces du dossier avec les éventuels avis émis sur ce projet ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations seront déposés à la mairie d'Isles-les-Villenoy pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi (Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le Mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 15h00 à 17h30, le samedi de 9h30 à 12h00). Les informations relatives à la mise à disposition peuvent être consultées sur le site internet de la Commune, à l'adresse suivante : www.isleslesvillenoy.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à sa disposition.

Le présent avis sera publié par voie d'affiches notamment à la porte de la mairie et par tout autre procédé en usage dans la commune.

Le Maire

Le Parisien Pour acheter votre annonce en ligne sur leparisien.annonces-legales.fr Rendez-vous sur www.leparisien.annonces-legales.fr Plus de renseignements : 01 84 21 09 27